



CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE
Direction de l'Immobilier et de la Logistique

OP1971 MN
Construction du lycée public Mona OZOUF de Ploërmel (56)

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
PROCEDURE AVEC NEGOCIATION

Marché de conception, réalisation et installation d'une œuvre d'art « 1% culturel »

Phase Candidature

- 1. Maître d'Ouvrage : CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE :** Direction de l'Immobilier et de la Logistique - 283, avenue du Général Patton – CS 21101 – 35711 – RENNES Cedex 7
- 2. Mandataire du Maître de l'ouvrage / Organisme qui passe le marché :** Sembreizh – 29 Rue de la Villeneuve – 56103 LORIENT CEDEX
- 3. Mode de passation choisi :** Procédure avec négociation soumise aux dispositions des articles L. 2124-3, R. 2124-3 et R. 2161-12 à R. 2161-20 du Code de la commande publique. Cette consultation est une consultation d'artiste sur remise de prestation. La procédure se décompose en deux phases : phase candidatures et phase offres.
- 4. Objet du marché :**
 - Lieu d'exécution : Lycée Mona OZOUF – Rue de Réhumpol – 56800 PLOERMEL
 - Nature des prestations :
Conception, réalisation et installation d'une œuvre d'art « 1% culturel »
Les éléments sur le contexte de la construction du lycée sont consultable sur le site de la région Bretagne : <https://www.bretagne.bzh/actions/grands-projets/le-futur-lycee-mona-ozouf-de-ploermel>
 - Variantes : les variantes ne sont pas autorisées.
- 5. Retrait du dossier de consultation :**
Le dossier est disponible en ligne sur la salle régionale des marchés publics : www.e-megalisbretagne.org
- 6. Justificatifs à produire :** Cf. Règlement de consultation
Le dossier est disponible en ligne sur la salle régionale des marchés publics : www.e-megalisbretagne.org
- 7. Date limite de réception des candidatures :**
Les candidatures parviendront impérativement par voie dématérialisée sur le site www.e-megalisbretagne.org, avant le **26 juillet 2021 avant 16h00**.
- 8. Visite sur site :** une visite sur site obligatoire sera fixée avec les équipes retenues à négocier
- 9. Modalités essentielles de financement et de paiement :**
Financement : ressources propres du Conseil régional de Bretagne abondées par des ressources externes, soit dans le cadre d'emprunts, soit par le biais de subventions spécifiques en cas d'éligibilité ou de participations publiques.
Paiement : conformément aux articles R2191-1 à R2191-63 du Code de la commande publique.

10. Renseignements :

La demande est à formuler par l'intermédiaire de la plateforme www.e-megalisbretagne.org

11. Voies de recours :

Instance chargée des recours auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus :

Tribunal Administratif de Rennes – Hôtel de Bizien, 3 contour de la Motte, CS 44416 – 35044 Rennes France

Tél 02.23.21.28.28 fax 02.99.63.56.84 - e-mail : greffe.ta-rennes@juradm.fr <http://rennes.tribunal-administratif.fr>

12. Date d'envoi à la publication : 14/06/2021